Harvest
ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ^MC

FNB Harvest d’actions à revenu élevé NVIDIA

États financiers annuels

31 décembre 2025

FNB Harvest d'actions à revenu élevé NVIDIA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Groupe de portefeuilles Harvest Inc., gestionnaire du Fonds, et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers.

Le gestionnaire maintient des procédures appropriées afin de s'assurer que sont produites des informations financières pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et comprennent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note 3 des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur externe du Fonds, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention des porteurs de parts. Son rapport fait partie intégrante des états financiers.

Au nom de Groupe de portefeuilles Harvest Inc.,

(Signé) « Michael Kovacs »
Michael Kovacs
Chef de la direction

(Signé) « Daniel Lazzer »
Daniel Lazzer
Chef des finances

Oakville (Canada)
Le 19 mars 2026

Rapport de l’auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire du FNB Harvest d’actions à revenu élevé NVIDIA (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l’exercice clos le 31 décembre 2025 et la période allant du 19 août 2024 (date de lancement) au 31 décembre 2024, conformément aux Normes internationales d’information financière publiées par l’International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l’audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024;
- les états du résultat global pour l’exercice clos le 31 décembre 2025 et pour la période allant du 19 août 2024 (date de lancement) au 31 décembre 2024;
- les états de l’évolution de l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour l’exercice clos le 31 décembre 2025 et pour la période allant du 19 août 2024 (date de lancement) au 31 décembre 2024;
- les tableaux des flux de trésorerie pour l’exercice clos le 31 décembre 2025 et pour la période allant du 19 août 2024 (date de lancement) au 31 décembre 2024;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d’autres informations explicatives.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2500, Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215

« PwC » s’entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l’Ontario.

Fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s’étend pas aux autres informations et nous n’exprimons aucune forme d’assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s’il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l’audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d’une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n’avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Patrizia Ferrari.

/s/ PricewaterhouserCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 19 mars 2026

FNB Harvest d'actions à revenu élevé NVIDIA

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE				
Au 31 décembre	**2025**		**2024**	
Actif				
Actif courant				
Placements	33 986 029	**$**	16 036 396	**$**
Trésorerie	501 186		285 456	
Montant à recevoir sur la vente de placements	-		419 658	
	34 487 215		**16 741 510**	
Passif				
Passif courant				
Rachats à payer	-		413 355	
Distributions à payer (note 4)	516 715		243 280	
Montant à payer pour la vente d'options	363 836		250 964	
	880 551		**907 599**	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**33 606 664**	**$**	**15 833 911**	**$**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables				
Catégorie A	28 781 371	**$**	13 353 801	**$**
Catégorie U (CAD)	4 825 293		2 480 110	
Catégorie U (USD)	3 515 568		1 725 354	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part				
Catégorie A	12,94	**$**	12,14	**$**
Catégorie U (CAD)	17,55		16,53	
Catégorie U (USD)	12,78		11,50	

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest d'actions à revenu élevé NVIDIA

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour la période (note 2) close le 31 décembre	**2025**	**2024**
Revenu		
Gain (perte) net sur les placements		
Dividendes	6 865 $	1 461 $
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	3 279 496	348 505
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	5 666 899	297 090
Gain (perte) net sur les placements	8 953 260	647 056
Gain (perte) net sur les instruments dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les options vendues	(808 922)	(27 440)
Gain (perte) de change net réalisé	(8 535)	3 521
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues	41 036	(15 303)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change	(5 066)	1 652
Gain (perte) net sur les instruments dérivés	(781 487)	(37 570)
Revenu total (montant net)	**8 171 773 $**	**609 486 $**
Charges (note 5)		
Frais de gestion	118 073 $	14 878 $
Retenues d'impôts	1 035	215
Coûts de l'information aux porteurs de parts	23 173	13 157
Honoraires d'audit	22 591	19 807
Honoraires des agents des transferts	11 613	4 102
Droits de garde et frais bancaires	57 046	21 311
Frais du comité d'examen indépendant	320	68
Droits de dépôt	12 374	3 864
Frais juridiques	11 267	-
Coûts de transactions (note 11)	25 605	5 531
Total des charges	**283 097 $**	**82 933 $**
Charges absorbées par le gestionnaire (note 5)	-	(44 097)
Total des charges (net)	**283 097 $**	**38 836 $**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**7 888 676 $**	**570 650 $**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Catégorie A	7 163 565 $	381 216 $
Catégorie U	725 111	189 434
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 4)		
Catégorie A	3,89 $	0,71 $
Catégorie U	2,94	1,27

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest d'actions à revenu élevé NVIDIA

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES TOUTES LES CATÉGORIES		
Pour la période (note 2) close le 31 décembre	**2025**	**2024**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	**15 833 911 $**	**- $**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**7 888 676 $**	**570 650 $**
Transactions portant sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	48 730 086	22 983 145
Rachat de parts rachetables	(33 915 393)	(7 056 909)
Opérations sur parts rachetables, montant net	**14 814 693 $**	**15 926 236 $**
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Gains en capital	-	(86 993)
Remboursement de capital	(4 930 616)	(575 982)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	**(4 930 616) $**	**(662 975) $**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	**33 606 664 $**	**15 833 911 $**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES CATÉGORIE A		
Pour la période (note 2) close le 31 décembre	**2025**	**2024**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	**13 353 801 $**	**- $**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**7 163 565 $**	**381 216 $**
Transactions portant sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	28 390 665	15 960 700
Rachat de parts rachetables	(15 933 660)	(2 488 615)
Opérations sur parts rachetables, montant net	**12 457 005 $**	**13 472 085 $**
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Gains en capital	-	(86 993)
Remboursement de capital	(4 193 000)	(412 507)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	**(4 193 000) $**	**(499 500) $**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	**28 781 371 $**	**13 353 801 $**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES CATÉGORIE U		
Pour la période (note 2) close le 31 décembre	**2025**	**2024**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	**2 480 110 $**	**- $**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**725 111 $**	**189 434 $**
Transactions portant sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	20 339 421	7 022 445
Rachat de parts rachetables	(17 981 733)	(4 568 294)
Opérations sur parts rachetables, montant net	**2 357 688 $**	**2 454 151 $**
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Remboursement de capital	(737 616)	(163 475)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	**(737 616) $**	**(163 475) $**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	**4 825 293 $**	**2 480 110 $**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest d'actions à revenu élevé NVIDIA

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
Pour la période (note 2) close le 31 décembre	**2025**	**2024**
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 888 676 **$**	570 650 **$**
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie		
(Gain) perte de change sur la trésorerie	(5 066)	1 652
(Gain) perte réalisé à la vente de placements	(3 279 496)	(348 505)
(Gain) perte réalisé sur les options vendues	808 922	27 440
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(5 666 899)	(297 090)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des options vendues	(41 036)	15 303
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente sur les opérations de change	5 066	(1 652)
Produit de la vente de placements (note 4)	10 161 414	1 321 980
Achats de placements (note 4)	(4 825 525)	(5 860 450)
Variation nette de l'actif et du passif hors trésorerie	(5 066)	1 652
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	**5 040 990 $**	**(4 569 020) $**
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables (note 4)	(565 851)	5 548 708
Rachat de parts rachetables (note 4)	392 706	(272 885)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	(4 657 181)	(419 695)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	**(4 830 326) $**	**4 856 128 $**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	210 664	287 108
Gain (perte) de change sur la trésorerie	5 066	(1 652)
Trésorerie à l'ouverture de la période	285 456	-
Trésorerie à la clôture de la période	**501 186 $**	**285 456 $**
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôt *	5 830 **$**	1 246 **$**

* Inclus dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

FNB Harvest d'actions à revenu élevé NVIDIA

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE			Au 31 décembre 2025
Nombre d'actions*	Titre	Coût moyen ($)	Juste valeur ($)
	ACTIONS		
	Technologies de l'information – 101,1 %		
132 768	NVIDIA Corporation	28 022 040	33 986 029
	Total des actions – 101,1 %	**28 022 040**	**33 986 029**
	OPTIONS		
	Technologies de l'information – (1,1 %)		
(18 800)	NVIDIA Corporation – janv. 2026 à 185 USD	(158 027)	(60 381)
(28 200)	NVIDIA Corporation – janv. 2026 à 183 USD	(231 542)	(303 455)
	Total des options – (1,1 %)	**(389 569)**	**(363 836)**
	Total des placements – 100,0 %	**27 632 471**	**33 622 193**
	Autres actifs, moins les passifs – (0,0 %)		**(15 529)**
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – 100,0 %		**33 606 664**

* Pour les options, ce chiffre représente le nombre total d'actions de la position pouvant être visées par une assignation de levée en vertu du contrat d'options.

FNB Harvest d'actions à revenu élevé NVIDIA

NOTES ANNEXES PROPRES AU FONDS

Consultez les notes annexes pour en savoir plus sur les présentes informations.

RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS

Le FNB Harvest d'actions à revenu élevé NVIDIA (le « Fonds ») est un fonds d'investissement à capital variable constitué selon les lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 12 août 2024 (date de création), dans sa version modifiée et mise à jour. Il n'y a pas eu d'activité importante au sein du Fonds entre la date de création et la date de lancement, le 19 août 2024. Groupe de portefeuilles Harvest Inc. est le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et le fiduciaire du Fonds, et son siège social est situé au 610 Chartwell Road, Suite 204, Oakville (Ontario) L6J 4A5.

Le Fonds a pour objectif d'offrir aux porteurs de parts un flux de trésorerie mensuel élevé et la possibilité d'une plus-value du capital à long terme en investissant dans des actions ordinaires de NVIDIA Corporation (« NVIDIA »).

PARTS RACHETABLES (note 4)

Le Fonds offre des parts de catégorie A libellées en dollars canadiens et des parts de catégorie U libellées en dollars américains. Le Fonds ne couvre pas le risque de change.

Les parts de catégories A et U se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles NVDH et NVDH.U. Le cours de clôture par part pour chaque catégorie s'établissait comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Catégorie A	12,97 $	12,16 $
Catégorie U (USD)	13,04 $	11,53 $

Souscriptions et rachats

Les parts suivantes ont été émises ou rachetées pendant la période :

	Catégorie A	Catégorie U
Total en circulation au 1er janvier 2025	**1 100 000**	**150 000**
Parts rachetables émises	2 475 000	1 275 000
Parts rachetables rachetées	(1 350 000)	(1 150 000)
Total en circulation au 31 décembre 2025	**2 225 000**	**275 000**
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au 31 décembre 2025	**1 843 767**	**246 233**

	Catégorie A	Catégorie U
Émission initiale, le 19 août 2024	**100 000**	**100 000**
Parts rachetables émises	1 200 000	325 000
Parts rachetables rachetées	(200 000)	(275 000)
Total en circulation au 31 décembre 2024	**1 100 000**	**150 000**
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au 31 décembre 2024	**498 810**	**145 408**

Le montant des souscriptions en nature et des rachats effectués au cours de la période est présenté ci-dessous.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Valeur des titres reçus ($)	49 295 937	17 434 437
Valeur des titres payés ($)	(34 721 454)	(6 370 669)

OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES (note 5)

Frais de gestion

Le gestionnaire a droit à des honoraires correspondant à 0,40 % de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds (taxes en sus) par année.

Autres charges

Les charges suivantes sont incluses dans les coûts de l'information aux porteurs de parts dans l'état du résultat global.

Pour la période close le	Montant ($)
31 décembre 2025	3 698
31 décembre 2024	515

Renonciations et absorptions

Aucuns frais de gestion n'ont fait l'objet d'une renonciation au cours des périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024. Le gestionnaire a absorbé les charges suivantes :

Pour la période close le	Montant ($)
31 décembre 2025	-
31 décembre 2024	44 097

Autres opérations

Les dirigeants, les administrateurs et les parties liées du gestionnaire acquièrent des parts du Fonds, à l'occasion, dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales. Aux 31 décembre 2025 et 2024, les dirigeants et les administrateurs ne détenaient aucune part du Fonds.

CONTRATS DE CHANGE À TERME (note 6)

Le Fonds ne se couvre pas contre les fluctuations du change, et n'avait donc pas conclu de contrats de change à terme pour les périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024.

INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (note 7)

Autre risque de prix

Le pourcentage de l'actif net attribuable aux parts rachetables du Fonds qui était composé de placements se négociant sur des marchés boursiers s'établissait comme suit :

	% de l'actif net
31 décembre 2025	100,0
31 décembre 2024	99,7

Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période aurait environ augmenté ou diminué des montants suivants :

	Montant ($)
31 décembre 2025	1 681 110
31 décembre 2024	789 272

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds ne détenait aucune obligation ni aucun instrument du marché monétaire significatif. En conséquence, son exposition au risque de taux d'intérêt n'était pas importante.

Risque de liquidité

Aux 31 décembre 2025 et 2024, tous les passifs financiers du Fonds avaient une échéance inférieure à trois mois ou étaient payables à vue.

Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. Il n'est donc pas exposé à un risque de liquidité important.

Risque de crédit

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit.

Risque de change

L'exposition nette du Fonds au risque de change est présentée ci-dessous. Les montants indiqués se fondent sur la valeur comptable des actifs monétaires et non monétaires (y compris les instruments dérivés et le principal (notionnel) des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2025				
Monnaie	**Exposition (CAD)**	**Contrats à terme (CAD)**	**Exposition nette (CAD)**	**% de l'actif net**
Dollar américain	34 050 048	-	34 050 048	101,3

Au 31 décembre 2024				
Monnaie	**Exposition (CAD)**	**Contrats à terme (CAD)**	**Exposition nette (CAD)**	**% de l'actif net**
Dollar américain	16 054 510	-	16 054 510	101,4

Les expositions monétaire et non monétaire au risque de change sont les suivantes :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Exposition monétaire ($)	427 855	269 078
Exposition non monétaire ($)	33 622 193	15 785 432

Si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport à toutes autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds aurait environ augmenté ou diminué des montants suivants :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Augmentation (diminution) ($)	1 702 502	802 726
Augmentation (diminution) (%)	5,1	5,1

Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être important.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers du Fonds au moyen de la hiérarchie des justes valeurs est présentée ci-dessous.

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2025				
	Niveau 1 ($)	**Niveau 2 ($)**	**Niveau 3 ($)**	**Total ($)**
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	33 986 029	-	-	33 986 029
Total des actifs financiers	**33 986 029**	**-**	**-**	**33 986 029**
Passifs financiers				
Dérivés				
Options	(363 836)	-	-	(363 836)
Total des passifs financiers	**(363 836)**	**-**	**-**	**(363 836)**

Placements à la juste valeur au 31 décembre 2024				
	Niveau 1 ($)	**Niveau 2 ($)**	**Niveau 3 ($)**	**Total ($)**
Actifs financiers				
Actions				
Actions ordinaires	16 036 396	-	-	16 036 396
Total des actifs financiers	**16 036 396**	**-**	**-**	**16 036 396**
Passifs financiers				
Dérivés				
Options	(250 964)	-	-	(250 964)
Total des passifs financiers	**(250 964)**	**-**	**-**	**(250 964)**

Le Fonds ne détenait aucun titre classé au niveau 3 aux 31 décembre 2025 et 2024 et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant les périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024.

Risque de concentration

Le Fonds a pour objectif d'investir jusqu'à 100 % de son actif total dans des titres de NVIDIA et de participer à la stratégie dynamique de vente d'options d'achat des titres de NVIDIA. Le Fonds ne devrait pas détenir d'autres types de placements ou d'actifs, outre de la trésorerie. Le Fonds est exposé au risque de concentration, car il investit la presque totalité de son actif dans des titres de NVIDIA.

PLACEMENTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES (note 8)

Le Fonds ne détient aucun placement dans des entités considérées comme des entités structurées.

OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES (note 9)

Le Fonds n'a effectué aucune opération de prêt de titres au cours des périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024.

FNB Harvest d'actions à revenu élevé NVIDIA

IMPÔTS (note 10)

Le Fonds se qualifie à titre de fiducie de fonds commun de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Son année d'imposition prend fin le 15 décembre.

À la fin de la dernière année d'imposition, le Fonds avait les pertes en capital suivantes pouvant être reportées en avant indéfiniment et portées en diminution de gains en capital futurs.

	Montant ($)
Pertes en capital	-

À la dernière année d'imposition, le Fonds avait les pertes autres qu'en capital suivantes pouvant être déduites des revenus des années ultérieures.

	Montant ($)	**Année d'échéance**
Pertes autres qu'en capital	-	-

PAIEMENTS INDIRECTS (note 11)

La rémunération des services de recherche incluse dans les commissions versées aux courtiers était nulle pour les périodes closes les 31 décembre 2025 et 2024.

Notes annexes

31 décembre 2025

1. RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité). La publication de ces états financiers a été autorisée par Groupe de portefeuilles Harvest Inc. (le « gestionnaire ») le 19 mars 2026.

2. PÉRIODE DE PRÉSENTATION

L'état de la situation financière est arrêté au 31 décembre 2025, et les données comparatives sont tirées de la période close le 31 décembre 2024 si le Fonds existait déjà à cette date. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie sont tirés de la période allant du 1er janvier 2025 ou de la date de lancement, si celle-ci est ultérieure, au 31 décembre 2025. Les données comparatives sont tirées de la période allant du 1er janvier 2024 ou de la date de lancement, si celle-ci est ultérieure, au 31 décembre 2024 si le Fonds existait déjà à cette date. La période représente une année complète, sauf pour les Fonds établis en 2024 ou en 2025. Les dates de création et de lancement sont indiquées dans les notes propres au Fonds à la rubrique « Renseignements sur le Fonds ».

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers
Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les coûts de transactions des actifs et des passifs financiers à la JVRN sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements et actifs et passifs dérivés du Fonds sont, le cas échéant, évalués à la JVRN, conformément à son modèle économique. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Les méthodes comptables du Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins de transactions avec les porteurs de parts. Aux 31 décembre 2025 et 2024 (le cas échéant), il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part du Fonds et son actif net par part calculé selon la norme de comptabilité IFRS 9.

Juste valeur des placements et des instruments dérivés
Les placements et les instruments dérivés négociés sur un marché actif sont évalués aux cours de clôture publiés par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours qui s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les placements détenus sont représentés par des actions ou des fonds négociés en bourse. Les instruments dérivés comprennent des options et des contrats de change à terme.

Les placements et les instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au moyen de méthodes d'évaluation établies par le gestionnaire. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gestionnaire, aucun cours ne peut être obtenu rapidement sera sa juste valeur telle qu'elle sera déterminée par le gestionnaire. La juste valeur de certains titres est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec des titres comparables ou similaires, l'obtention de données d'évaluation auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques relatives au placement et l'utilisation d'autres indicateurs disponibles. Ces valeurs sont analysées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimative des titres peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. La perception concernant le risque de crédit de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et la durée à l'échéance ont une incidence sur la juste valeur de ces titres.

Classement des parts rachetables
Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* des normes IFRS de comptabilité, les actions ou les parts d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier doivent être classées comme des passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Les parts du Fonds comportent différents droits de rachat, qui dans certains cas établissent la valeur de rachat à 95 % de la valeur de marché des parts. En conséquence, les parts du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles et sont présentées dans les passifs financiers puisqu'elles ne répondent pas aux critères qui permettraient de les classer dans les capitaux propres.

Trésorerie
La trésorerie est constituée de dépôts en espèces.

Opérations de placement et constatation des revenus
Le gain (perte) net réalisé à la vente de placements et la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les intérêts à distribuer comprennent les intérêts sur les soldes de trésorerie, et les paiements d'intérêts reçus par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus tirés du prêt de titres sont constatés dès qu'ils sont gagnés. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les distributions provenant des fiducies de revenu ou des FNB sous-jacents sont comptabilisées à titre de revenus, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon les renseignements dont dispose le gestionnaire. Étant donné la nature de ces placements, la répartition réelle dans une catégorie ou une autre peut être différente. Les distributions des fiducies de placement ou des FNB sous-jacents qui constituent un remboursement de capital réduisent le coût moyen de la fiducie de placement. Elles sont présentées au poste « Autres ajustements au coût des placements » des tableaux des flux de trésorerie. Les distributions des fiducies de placement ou des FNB sous-jacents qui constituent des gains en capital sont incluses au poste « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » de l'état du résultat global.

Répartition des revenus et charges et des gains et pertes en capital réalisés et latents
Lorsqu'un Fonds détient plusieurs catégories de parts, les frais de gestion directement attribuables à une catégorie sont imputés à celle-ci, le cas échéant. Les charges d'exploitation, les revenus ainsi que les gains et pertes en capital réalisés et latents communs aux catégories du Fonds sont habituellement répartis proportionnellement entre les catégories en fonction de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui leur revient. Les gains et les pertes réalisés et latents sur contrats de change à terme sont attribués uniquement à la catégorie A, qui est couverte.

Notes annexes
31 décembre 2025

Conversion des devises
Les souscriptions et rachats du Fonds sont principalement libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés et latents sur les placements sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Les gains ou les pertes de change réalisés et latents sur les options sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues ». Les gains (pertes) de change réalisés ou latents sur les actifs et les passifs, à l'exception des placements et des options libellés en devises, sont inclus dans l'état du résultat global, aux postes « Gain (perte) de change net réalisé » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change ». Les actifs et les passifs libellés en devises figurant dans l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

Contrats de change à terme
Lorsque le Fonds conclut des contrats de change à terme pour se couvrir contre les fluctuations du change, leur juste valeur est fondée sur la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur de la monnaie sous-jacente à la date d'évaluation, appliquée au notionnel du contrat et ajustée pour tenir compte du risque de contrepartie. Au dénouement du contrat, le gain ou la perte est comptabilisé au poste « Gain (perte) de change net réalisé » dans l'état du résultat global. Les gains (pertes) latents sur les contrats à terme sont présentés au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les opérations de change » de l'état du résultat global, et affectés à la catégorie A jusqu'à ce que les contrats soient dénoués ou partiellement réglés.

Compensation des instruments financiers
Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Évaluation des parts rachetables
La valeur liquidative de chaque catégorie à une date donnée correspond à la quote-part de l'actif du Fonds revenant à chaque catégorie, moins la quote-part du passif du Fonds revenant à cette catégorie (à l'exception des contrats de change à terme, qui sont uniquement attribués à la catégorie A), exprimée en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. La valeur liquidative et la valeur liquidative par part sont calculées chaque jour où la Bourse de Toronto (TSX) ou la bourse CBOE Canada (collectivement, la « bourse désignée »), selon le cas, est ouverte aux fins de négociation (« jour ouvrable »).

Options
Le Fonds peut conclure des contrats d'options si sa stratégie de placement le permet. Une option est une entente contractuelle en vertu de laquelle l'acheteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) à ou avant une date établie, ou au cours d'une période donnée, un nombre précis de titres ou un instrument financier à un prix préétabli. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie d'une promesse de prix futur hypothétique sur un titre.

La prime reçue pour les options vendues est comptabilisée au coût au poste « Montant à payer pour les options vendues » dans l'état de la situation financière. Tant que la position de l'option vendue est maintenue, le passif au titre des options vendues est réévalué à un montant correspondant à la valeur de marché courante de l'option. Tout gain ou perte découlant de la réévaluation est inclus dans le poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des options vendues » de l'état du résultat global.

Le gain ou la perte enregistré à la vente ou à l'échéance des options est inscrit dans l'état du résultat global, au poste « Gain (perte) net réalisé sur les options vendues ».

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » de l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période pour cette catégorie.

Estimations comptables et jugements critiques
Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses sur l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

a) Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des cours (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de cours fournies par les teneurs de marchés. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ou exécutables.

b) Classement et évaluation des placements et des instruments dérivés selon la norme de comptabilité IFRS 9

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important concernant le modèle économique selon lequel le portefeuille est géré. Aux fins de l'application de la norme de comptabilité IFRS 9, le gestionnaire a déterminé que le Fonds a adopté un modèle économique selon lequel le portefeuille est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur.

Normes comptables publiées mais non entrées en vigueur
Le 9 avril 2024, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme, qui entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, vise à améliorer la comparabilité et la transparence de l'état financier en introduisant un état du résultat global plus structuré. Les principaux changements comprennent de nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement), des sous-totaux définis tels que le résultat d'exploitation ainsi que des directives sur les mesures de rendement définies par la direction. Le classement des produits et des charges du Fonds devrait en subir une incidence, particulièrement dans la catégorie exploitation. Le gestionnaire évalue activement les répercussions d'IFRS 18 et son incidence sur les états financiers du Fonds et les informations qu'il publie.

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications ciblées aux normes IFRS 9 et IFRS 7 touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers. Ces modifications apportent des précisions concernant la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, améliorent les indications fournies pour déterminer si un instrument satisfait aux critères des flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts et introduisent de nouvelles obligations d'information pour certains instruments. La date d'entrée en vigueur de ces modifications est pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. À l'heure actuelle, le gestionnaire évalue les répercussions de ces changements sur les états financiers du Fonds et les informations qu'il publie.

4. PARTS RACHETABLES

Le capital autorisé du Fonds se compose d'un nombre illimité de parts cessibles de chaque catégorie représentant une participation indivise et égale dans cette catégorie de l'actif net du Fonds. À moins d'indication contraire dans la déclaration de fiducie, toutes les parts comportent des droits et des privilèges égaux. Chaque part confère un droit de vote à toutes les assemblées des porteurs de parts et permet de participer en proportions égales à toutes les distributions faites par le Fonds.

Souscriptions et rachats
Chaque jour ouvrable, un courtier désigné ou preneur ferme peut placer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts du Fonds.

Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le Fonds émet ou rachète généralement des parts au courtier désigné ou preneur ferme le jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, un courtier désigné ou un preneur ferme doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

a) un panier de titres admissibles et/ou de trésorerie dont la valeur totale est égale à la valeur liquidative des parts émises ou rachetées; ou

b) un montant en trésorerie dont la valeur est égale à la valeur liquidative des parts émises ou rachetées.

Chaque jour ouvrable, les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts contre un montant en trésorerie ou échanger des parts contre un panier de titres et de trésorerie. Les parts rachetées contre un montant en trésorerie peuvent l'être à un prix équivalent à 95 % de leurs cours de clôture à la bourse désignée applicable le jour effectif du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal correspondant à la valeur liquidative par part. Les parts échangées contre un panier de titres, composé de titres et de trésorerie, le sont à un prix équivalent à leur valeur liquidative à la date effective de demande de rachat. Les parts sont rachetées dans le cadre de l'échange.

Les souscriptions et les rachats dont le règlement s'effectue avec un panier de titres sont désignés comme des opérations en nature. Conformément à IAS 7, les activités d'exploitation et de financement figurant aux tableaux des flux de trésorerie des Fonds excluent les opérations hors trésorerie. La principale différence entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et aux tableaux des flux de trésorerie concerne les opérations en nature. De même, les opérations en nature sont exclues, comme il se doit, des postes « Achats de placements » et « Produit de la vente de placements » des tableaux des flux de trésorerie.

Distributions
Le Fonds est tenu de verser des distributions dont le montant doit être suffisant pour qu'il n'ait aucun impôt à payer sur les gains en capital, les dividendes et les intérêts réalisés.

Le Fonds peut verser des distributions périodiques ou des distributions de fin d'exercice supplémentaires sous la forme de parts réinvesties, qui sont par la suite consolidées. Dans ce dernier cas, cela n'a aucune incidence sur la valeur liquidative par part, mais ces distributions réinvesties font augmenter le coût de base des parts qui ne sont pas détenues dans un régime enregistré.

S'il y a lieu, le Fonds offre aux porteurs de parts la possibilité de réinvestir leurs distributions mensuelles dans le cadre d'un régime de réinvestissement des distributions. Ce régime permet de réinvestir automatiquement, au gré du porteur, les distributions mensuelles en trésorerie du Fonds dans des parts supplémentaires de catégories A, B ou U (selon le cas), conformément aux modalités du régime. Le réinvestissement des distributions mensuelles fonctionne exclusivement par rachat sur le marché.

5. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ET AUTRES CHARGES

Frais de gestion
Il incombe au gestionnaire de gérer l'ensemble des activités du Fonds, ainsi que de mettre à sa disposition du personnel de direction clé. Le gestionnaire a droit à des honoraires facturés quotidiennement et versés mensuellement selon un pourcentage annuel de la valeur liquidative du Fonds, taxes applicables en sus.

Les Fonds qui investissent dans des FNB sous-jacents gérés par le gestionnaire ne lui payent aucuns frais de gestion directement. Toutefois, les FNB sous-jacents détenus par un tel Fonds paient des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais d'opérations. Il n'est pas tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement à l'égard de ces placements lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par le FNB sous-jacent pour obtenir le même service. En conséquence, le total des frais de gestion réels à payer indirectement au gestionnaire à l'égard d'un placement dans le Fonds sera supérieur à zéro.

Le gestionnaire peut, à sa discrétion, consentir à un Fonds ou à certains porteurs de parts un rabais sur les frais de gestion qu'il serait autrement en droit d'exiger, à condition que le Fonds verse périodiquement à ces porteurs de parts le montant des frais de gestion réduits à titre de distributions des frais de gestion. Toute réduction dépendra d'un certain nombre de facteurs, y compris l'activité dans le compte. Toute conséquence fiscale découlant de la distribution des frais de gestion incombera généralement au porteur de parts qui reçoit la distribution.

Charges d'exploitation
Le Fonds est responsable des charges d'exploitation liées à la conduite de ses activités, notamment les droits de garde, les intérêts, les taxes, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les honoraires des agents des transferts pour les services liés à l'émission et au rachat de parts, les frais de préparation des rapports financiers et autres, les frais et charges liés au comité d'examen indépendant (CEI), dont les dépenses des membres du CEI, et les frais liés à la conformité avec les lois, les règlements et les politiques en vigueur. Le gestionnaire paie ces charges au nom du Fonds, à l'exception de certaines d'entre elles (comme les intérêts), et reçoit ensuite un remboursement.

Autres charges
Le Fonds peut rembourser au gestionnaire tous les frais et les charges raisonnables et tous les passifs engagés aux fins de la prestation de services pour le compte du Fonds dans le cadre de ses obligations aux termes des présentes. Ces frais et charges comprennent notamment : les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs de parts ainsi que d'autres communications, un montant raisonnable pour les salaires et les avantages sociaux et d'autres frais d'administration engagés dans le cadre de l'offre continue des actions du Fonds et d'autres obligations. Ces frais sont répartis de façon raisonnable par le gestionnaire entre tous les fonds gérés par Harvest et/ou les catégories ou séries de chaque fonds concerné. Ces charges sont incluses dans les coûts de l'information aux porteurs de parts dans l'état du résultat global.

En ce qui concerne l'audit des fonds gérés par Harvest qui sont des entités d'intérêt public, les honoraires payés ou à payer à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et aux autres cabinets membres du réseau PwC s'établissaient à 1,0 M$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (0,6 M$ en 2024). Les honoraires liés à d'autres services s'élevaient à 0,7 M$ (0,5 M$ en 2024).

Renonciations et absorptions
Le gestionnaire peut, à sa discrétion et en tout temps, renoncer aux frais de gestion ou les absorber sans avis préalables aux porteurs de parts.

6. CONTRATS DE CHANGE À TERME

Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme pour couvrir les actifs et les passifs libellés en devises. Les contrats de change à terme conclus par le Fonds constituent un engagement ferme d'achat ou de vente d'une quantité convenue ou contractuelle d'une devise, à un cours et à un moment déterminé. Leur valeur correspond à la différence entre le taux contractuel et le taux à terme en vigueur à la date d'évaluation, appliqué au notionnel ajusté du risque de contrepartie.

Compensation des contrats de change à terme
Lorsque les contrats de change à terme satisfont aux critères de compensation, le Fonds doit opérer compensation des montants des actifs et des passifs connexes et présenter le montant net qui en résulte dans l'état de la situation financière.

7. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). Le gestionnaire cherche à minimiser ces risques en employant des gestionnaires de portefeuille expérimentés qui gèrent quotidiennement les placements du Fonds en fonction des événements qui se produisent sur le marché et des objectifs de placement. Pour aider à gérer ces risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui surveille les activités de placement du Fonds et s'assure qu'elles sont conformes à la stratégie établie par celui-ci et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Si le Fonds investit dans des FNB sous-jacents gérés par le gestionnaire, en plus des risques décrits ci-dessous, le Fonds peut être indirectement exposé à un risque dans la mesure où le FNB sous-jacent détient des instruments financiers exposés à ces risques. Les notes annexes propres au Fonds présentent les risques directs et l'exposition proportionnelle aux risques des FNB sous-jacents gérés par Harvest, le cas échéant.

Les Fonds qui utilisent le levier sont considérés comme des fonds communs de placement alternatifs au sens du Règlement 81-102. Par conséquent, ils sont autorisés à investir dans des catégories d'actifs et à utiliser des stratégies de placement interdites aux autres types de fonds communs de placement. Ils peuvent notamment investir dans d'autres fonds communs de placement alternatifs et emprunter de la trésorerie à des fins de placement, et ils disposent d'une marge de manœuvre plus grande pour investir dans les produits de base. Les stratégies utilisées dépendent des objectifs de placement du Fonds. Toutefois, dans certaines conditions de marché, toutes ces stratégies peuvent accentuer le rythme auquel un placement perd de la valeur.

Autre risque de prix
L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché. La situation du marché des actions peut avoir une incidence plus marquée sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds que le rendement individuel de chaque société. La conjoncture économique et financière générale a une influence sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres. Cette situation pourrait nuire significativement aux résultats futurs du Fonds.

Risque de change
Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison de variations des taux de change. Lorsqu'un fonds achète un placement libellé en devises et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question fluctue de façon défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme couvrant une partie ou la quasi-totalité de la valeur du portefeuille afin de réduire les risques liés aux variations des devises par rapport au dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt s'entend de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur future des instruments financiers. Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats de parts, tel qu'il est décrit à la note 4. Le règlement des rachats s'effectue en titres et en trésorerie. Le Fonds est peu exposé au risque de liquidité lorsque le règlement des rachats s'effectue en titres. Lorsque le règlement des rachats s'effectue en trésorerie, il est possible que le Fonds doive liquider des titres. Pour conserver suffisamment de liquidités, le Fonds investit la majorité de son actif dans des titres activement négociés sur des marchés publics et pouvant être facilement vendus. En outre, le Fonds conserve une position en trésorerie et équivalents de trésorerie suffisante à cette fin.

Risque de crédit
Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec un Fonds.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Les Fonds peuvent également conclure des contrats de change à terme qui sont exposés au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit correspond au gain latent sur les contrats à terme.

Toute la trésorerie du Fonds est détenue auprès d'une institution financière reconnue et réglementée.

Juste valeur des instruments financiers
Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (p. ex., les prix) ou indirectement (p. ex., les dérivés de prix);

Niveau 3 : Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés être effectués à l'ouverture de la période.

Risque de concentration
Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produits, du secteur ou du type de contrepartie.

8. PLACEMENTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une entité structurée est une entité dans laquelle les droits de vote ou des droits similaires ne sont pas le principal facteur pour déterminer qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque le droit de vote n'est lié qu'aux tâches administratives et que les activités pertinentes sont menées au moyen d'accords contractuels.

Si le Fonds investit dans des FNB sous-jacents gérés par le gestionnaire, le placement dans les FNB sous-jacents est une entité structurée non consolidée, car le processus décisionnel concernant les activités de ces FNB sous-jacents n'est généralement pas déterminé par les droits de vote ou droits similaires détenus par le Fonds ou par d'autres investisseurs. Par conséquent, la juste valeur des placements dans les FNB sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les FNB sous-jacents est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » de l'état du résultat global. Le Fonds ne fournit pas de soutien supplémentaire, de nature financière ou autre, aux FNB sous-jacents, et ne s'est pas engagé à le faire.

9. PRÊT DE TITRES

Le Fonds peut conclure des arrangements de prêt de titres. Ces opérations consistent à céder temporairement des titres utilisés comme garantie moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer les mêmes titres à vue. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et est inscrit au poste « Revenu tiré du prêt de titres » de l'état du résultat global. Un rapprochement entre le montant brut généré par les opérations de prêt de titres et les revenus tirés du prêt de titres est présenté dans les notes propres au Fonds. La valeur de marché totale de l'ensemble des titres prêtés par un Fonds ne peut être supérieure à 50 % de la valeur liquidative de ce Fonds.

La garantie doit être d'au moins 102 % de la valeur courante des titres prêtés, comme l'exige le Règlement 81-102. La garantie est constituée de titres admissibles ayant une notation désignée (le cas échéant) au sens du Règlement 81-102, notamment A) de titres de créance émis, ou garantis pleinement et sans condition quant au capital et à l'intérêt, par i) le gouvernement du Canada ou de tout province ou territoire du Canada, ii) le gouvernement des États-Unis d'Amérique ou d'un de ses états, iii) le gouvernement d'un autre État souverain ou un organisme supranational accepté au sens du Règlement 81-102, iv) une banque, une société de prêt, une société de fiducie, une société d'assurances, une caisse d'épargne, une coopérative de crédit ou une caisse populaire autorisée à faire affaire au Canada ou dans un de ses provinces ou territoires, ou la Fédération des caisses Desjardins du Québec, v) une institution financière qui n'est pas constituée ou organisée selon la loi canadienne ou la loi d'une province ou d'un territoire canadien, pourvu que, dans chaque cas, les titres de créance de cet émetteur ou de ce garant qui sont notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée aient une notation désignée au sens du Règlement 81-102, B) de billets de trésorerie qui ont une durée de 365 jours ou moins et ont été émis par une personne ou une société autre qu'un gouvernement ou un organisme supranational accepté au sens du Règlement 81-102, ou C) de titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée, le cas échéant, que les titres prêtés par le fonds d'investissement, ou échangeables contre de tels titres, et équivalents ou supérieurs en nombre à ceux-ci.

La juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue est présentée dans les notes propres au Fonds.

10. IMPÔTS

La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une période doivent être distribuées aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment afin de réduire tout gain en capital réalisé futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur une période maximale de 20 ans et être déduites des revenus imposables futurs.

Le Fonds pourrait être assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes dans l'état du résultat global.

Comme le gestionnaire est un résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds, à l'exception des intérêts sur la facilité de prêt, comprennent généralement la TVH de 13 %. La TVH est calculée selon le lieu de résidence des porteurs de parts à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève le gestionnaire. Un remboursement du taux combiné est demandé au nom du Fonds à l'Agence du revenu du Canada, à terme échu, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province, ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes.

11. PAIEMENTS INDIRECTS

Les commissions de courtage versées à certains courtiers peuvent, au-delà du paiement des services de courtage pour les opérations sur titres, servir à la rémunération de services de recherche sur les placements fournis au gestionnaire.

12. EMPRUNT

Les fonds structurés en OPC alternatifs peuvent contracter des emprunts à des fins de placement. Le montant de ces emprunts porte intérêt à des taux négociés, et ces intérêts sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Le solde restant et les intérêts dus non payés à la fin de la période sont respectivement présentés aux postes « Emprunt » et « Intérêts à payer » de l'état de la situation financière. Les intérêts payés au cours de la période sont inscrits au poste « Charge d'intérêts » de l'état du résultat global. Lors de sa comptabilisation initiale, un emprunt est évalué à sa juste valeur, qui correspond au montant de la trésorerie reçue, ajusté pour les coûts de transactions directement attribuables à l'émission du prêt. Par la suite, l'emprunt est évalué au coût amorti, et les charges d'intérêts sont comptabilisées sur la période du prêt et calculées selon le taux d'intérêt effectif. La valeur comptable du prêt est ajustée en fonction des paiements d'intérêts versés et de tout amortissement des coûts de transaction.

Harvest
ACTIONS À REVENU ÉLEVÉ^MC

Siège social

610 Chartwell Road, Suite 204, Oakville (Ontario) L6J 4A5
Numéro de téléphone : 416.649.4541
Numéro sans frais : 866.998.8298
Numéro de télécopie : 416.649.4542
Courriel : info@harvestetfs.com

fr.harvestetfs.com